

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2013

Le dix-huit Novembre deux mil treize, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : MM. JARRASSIER – DE BAGLION – Mme BOMPAS – MM. VIGNES - ROUSSEL – IRIBARREN – BUISSET – COUTANT – Mme THIAUDIERE – M. LEPERCQ – Mmes PERRY – RONDEAU.

Etaient absents et représentés : Mme GAILLARD-HALET (Pouvoir à M. JARRASSIER)
M. ARLOT (pouvoir à M. DE BAGLION)

Secrétaire de séance : Madame Christelle RONDEAU.

Le procès-verbal de la séance du 14 Octobre 2013 est adopté.

ORDRE DU JOUR

1 - Exploitation d'un parc Eolien composé de 5 éoliennes et un poste de livraison sur les communes de Saint-Secondin et La Ferrière Airoux.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la SNC ENAVENT a déposé une demande pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Saint-Secondin et La Ferrière-Airoux, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

La commune d'USSON-du-POITOU est comprise dans le rayon d'affichage de 6 kms prévu à la nomenclature des installations classées.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé de se prononcer par un vote à bulletin secret :

- 14 bulletins
- Blanc 4
- Non 5
- Oui 5

2 - TARIFS 2014 des SALLES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, fixe les tarifs qui seront applicables à compter du 1^{er} Janvier 2014 :

<i>Utilisateur</i>	<i>Salle Maigret</i>	<i>Salle Omnisport</i>	<i>Club House</i>
Associations Locales et Vin d'Honneur	79.03	160.42	
Associations Extérieures à la Commune hors Thé Dansant	141.91	281.14	
Banquet	132.86	397.31	
Mariage	199.28	550.17	
Vente Déballage	164.24		
Manifestations Départementales		269.48	
Congrès		496.36	
Thé dansant associations extérieures à la commune		742.85	
Particuliers			51.00
<i>Forfait Annuel</i>			
Théâtre Ecole Privée	137.86		
Club des Aînés Ruraux	229.50		
<i>Installation Podium</i>			
Par 2 Agents de la commune		109.04	
Par 1 Agent de la commune + l'Association		65.16	

3 -TARIFS 2014 de la MEDIATHEQUE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide le maintien des tarifs appliqués en 2013 :

Cotisation annuelle :

- | | |
|-----------------------------|---------|
| - Jeunes de moins de 18 ans | Gratuit |
| - Adultes | 7 € |

Remboursement de document perdu ou abîmé

Au prix d'achat

Dégradation de boîtiers de CD

1 €

Consultation Internet :

- | | |
|-------------|--------|
| - 1/2 heure | 0,50 € |
| - 1 heure | 1 € |

Impression de document :

- | | |
|-----------|--------|
| - l'unité | 0,50 € |
|-----------|--------|

Ateliers :

- | | |
|-------------------------------|-----|
| - Musique (Mercredi matin) | 0 € |
| - Thème (Mercredi après-midi) | 2 € |
| - Créativités (été) | 5 € |

4 - CIMETIERE – JARDIN DU SOUVENIR – CAVURNES : FIXATION DES TARIFS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, fixe les tarifs applicables à compter de ce jour :

- Ouverture cavurne : 40 €
- Jardin du Souvenir :
 - Dispersion des cendres : 50 €
 - Gravure sur plaque commémorative : 40 €

5 - ODYSSE INFORMATIQUE – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable au contrat de maintenance concernant les logiciels état-civil et recensement militaire dont le coût annuel pour l'année 2014 est fixé à 281.50 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'abonnement aux logiciels à intervenir entre la commune et la sarl ODYSSEE Informatique.

6 - EFFACEMENT DE DETTES.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent la demande d'effacement de dette d'assainissement des années 2010-2011 et 2012 présentée par le comptable du Trésor pour un montant de 248.26 €.

7 - DISSOLUTION DU SYNDICAT DE LA PERCEPTION.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les modalités de dissolution du Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion d'une Perception à Gençay à compter du 31 Décembre 2013.

8 - DISSOLUTION DU SISIS.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les modalités de dissolution du Syndicat Intercommunal des Services Incendie et de secours de Gençay à compter du 31 décembre 2013.

9 - PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL de Madame Martine PEDROS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide que le temps de travail de l'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe de 20 heures de travail hebdomadaire soit porté à 26 heures de travail hebdomadaire, ce à compter du 1^{er} Décembre 2013.

10 - MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE DETECTION INTRUSION.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide de retenir l'entreprise LUMELEC qui assurera la maintenance des installations de détection intrusion de la Mairie, de la Médiathèque, de l'Ecole Publique et des Ateliers Communaux pour une redevance annuelle de 800 € hors taxes ;

11 - SALLE MAIGRET – RESTRUCTURATION.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide de confier à Madame Isabelle CASTELLI, Architecte, la phase A (Diagnostic) pour un montant hors taxes de 5 800 € hors taxes.

12 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONTMORILLONNAIS – MODIFICATION DES STATUTS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte la modification des statuts proposée par la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

13 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONTMORILLONNAIS – DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable à la dématérialisation des marchés publics, à compter du 1^{er} Janvier 2014 et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention de mise à disposition du service marchés publics à intervenir entre la Communauté de Communes du Montmorillonnais et la commune d'USSON-du-POITOU.

14 - DEMATERIALISATION DES ACTES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le projet de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, passée entre la commune et la Préfecture.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Madame Marie-Hélène BOMPAS

Les tampons assainissement rues Pasteur et du Moulin Neuf ont-ils été changés ?

Réponse : Oui, aujourd'hui.

Monsieur Jean-François IRIBARREN

Mise en place des rambardes au terrain de foot.

Monsieur Jérôme BUISSET

Peu de donneurs au Don du Sang.

Chemin des Peluches : les bas- côtés ont-ils été repris ?

Séance levée à 20 h 55